

KNAUF

**FICHE DE DÉCLARATION
ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE**
Environmental and Health
Product Declaration

En conformité avec les normes :
NF EN ISO 14025
NF EN 15804+A2
NF EN 15804+A2/CN

**Complexes de doublage
Knauf Polyplac avec isolant PSE,
R 0,65 à 5,05,
toutes plaques sauf APV**

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 20260349482

DATE DE PUBLICATION : 24/03/2026

VERSION : 1.1

Build on us.



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Knauf (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de EPD (*Environmental Product Declaration*) est DEP (déclaration environnementale de produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire) qui regroupe à la fois la déclaration environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une DEP complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Les résultats des indicateurs sont présentés au format scientifique avec 3 chiffres significatifs. Par exemple : $6,50 \text{ E-02} = 6,50 \times 10^{-2} = 0,0650$.

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Liste des abréviations utilisées :

- COV : composés organiques volatils
- DTU : document technique unifié
- DVR : durée de vie de référence
- FDES : fiche de déclaration environnementale et sanitaire
- ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
- PEBD : polyéthylène basse densité
- PSE : polystyrène expansé
- RCP : règles pour la catégorie de produits
- SVHC : *Substances of Very High Concern*
- UF : unité fonctionnelle.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Concernant les résultats de l'analyse de cycle de vie, pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première, une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme définit au § 5.3 « Comparabilité des DEP pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES.

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. »

Informations générales

Déclarant

Knauf SAS, Zone d'Activités, Rue Principale, 68600 Wolfgantzen

<https://knauf.com>

Sites de production couverts

Knauf Therm site Est, 37 Rue d'Ensisheim, 68190 Ungersheim

Knauf Therm site Ouest, La Chevaie ZA de Lestun, 56200 Cournon

Knauf Therm site Sud-Ouest, 37 Chemin de la Salvetat, 31770 Colomiers

Knauf Therm site Sud-Est, 583 Avenue Georges Vacher, 13106 Rousset

Knauf Therm site Île-de-France, 411 Route de Bray, 77130 Marolles-sur-Seine

Type de FDES

FDES individuelle de gamme multisites

Périmètre

« Du berceau à la tombe » et module D

Identification du produit déclaré

Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Standard

Produits couverts


Cette FDES couvre tous les doublages Polyplac avec isolant en polystyrène expansé (PSE), de résistance thermique R comprise entre 0,65 et 5,05 m²·K/W, toutes plaques de plâtre de la gamme Polyplac sauf APV (avec pare-vapeur).

La liste des produits couverts est fournie en annexe.

Cadre de validité

Cette FDES est valable pour les produits de la gamme Polyplac listés en annexe, produits sur les sites de production mentionnés ci-dessus (c'est-à-dire l'ensemble des sites de production) et mis en œuvre en France.

Vérification externe indépendante

La norme EN 15804 du CEN sert de règles pour la catégorie de produits (RCP).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
Vérification par tierce partie	Maxime POUSSE, Elys Conseil
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025	20260349482
Date de première publication	24/03/2026
Date de mise à jour	-
Date de vérification	24/03/2026
Période de validité	<input checked="" type="checkbox"/> 5 ans <input type="checkbox"/> 2 ans à compter de la date de première publication
Programme de vérification	 Programme INIES (version de décembre 2025) Avenue du Recteur Poincaré, 75016 Paris https://www.inies.fr

Description de l'unité fonctionnelle (UF) et du produit

Unité fonctionnelle

Assurer les fonctions de doublage, isolation thermique (résistance thermique R comprise entre 0,65 et 5,05 m²·K/W) et parement de finition (destiné à recevoir tout type de finition) pour un m² de mur intérieur pendant 50 ans.

Performance principale

Résistance thermique (selon certificats ACERMI des isolants et règles Th-Bat Th-U) :

- produit de référence : 3,40 m²·K/W ;
- produits couverts : entre 0,65 et 5,05 m²·K/W (cf. annexe pour le détail).

Conductivité thermique des isolants : 0,32 ou 0,30 W/(m·K), selon certificats ACERMI n° 06/007/414/19 (PSE XTherm Ultra 32), 03/007/196/18 (PSE XTherm Ultra 32 Phonik) et 10/007/676/20 (PSE XTherm Ultra 30 Phonik).

Description du produit et de l'emballage

Les doublages Polyplac sont des complexes de doublage constitués d'une plaque de plâtre et d'un panneau isolant. Cette FDES couvre spécifiquement les doublages avec isolant PSE et avec toutes les plaques de plâtre de la gamme Polyplac sauf APV.

Les produits sont livrés sur cales PSE et entourés d'une house en polyéthylène basse densité (PEBD).

Description de l'usage du produit

Isolation thermique (ou thermo-acoustique pour les doublages Polyplac Phonik) par l'intérieur.

Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Réaction au feu « B-s1, d0 », selon procès-verbal de classement n° RA19-0155 (valide à la date de publication mais en cours de renouvellement) puis n° RA25-0247 (après renouvellement).

Description des principaux composants du produit de référence

Composant	Masse (kg/UF)
Produit principal (une fois installé, hors pertes d'installation)	10,5
Plaque de plâtre	8,70
Isolant PSE	1,73
Colle vinylique	0,101
Emballages de distribution	0,0771
Cales PSE	0,0471
Film polyéthylène basse densité (PEBD)	0,0300
Accessoires d'installation	3,86
Mortier adhésif	2,08
Bandes à joint	0,060
Enduit	0,330
Eau de gâchage pour mortier et enduit	1,39

Déclaration de contenu

Le produit ne contient pas plus de 0,1 % en masse d'une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon la liste candidate publiée par l'Agence européenne des produits chimiques dans le cadre du règlement REACH.

Preuves d'aptitude à l'usage

Polyplac est un complexe de doublage conforme à la norme NF EN 13950, constitué d'une plaque de plâtre conforme à la norme NF EN 520 et d'un panneau isolant PSE conforme à la norme NF EN 13163.

Circuit de distribution

B2B

Description de la durée de vie de référence

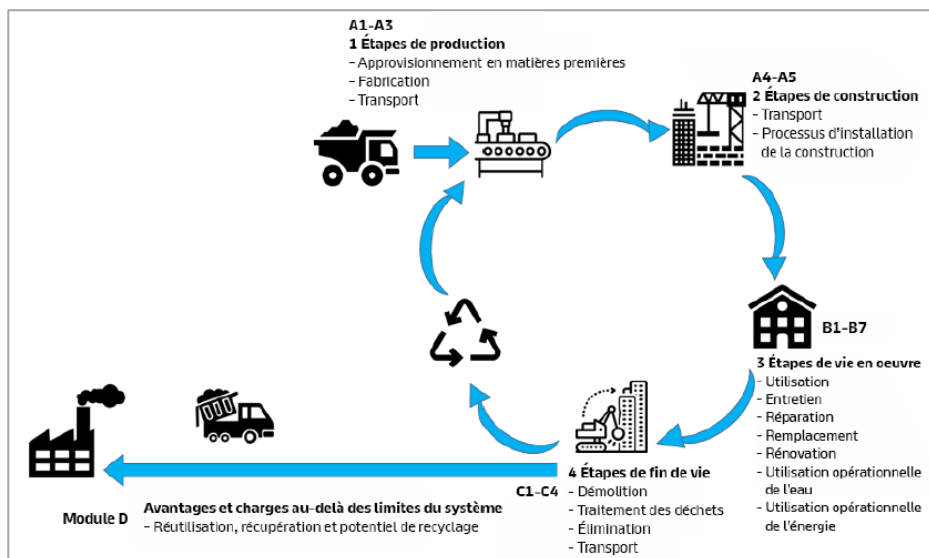
Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine et finitions	Les complexes de doublage sont conformes à la norme NF EN 13950 et les panneaux isolants sont certifiés ACERMI.
Paramètres théoriques d'application	Mise en œuvre conformément aux règles de l'art, aux recommandations Knauf et au DTU 25.42 révisé « Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant ».
Qualité présumée des travaux d'installation	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations inscrites dans les instructions du fabricant.
Environnement extérieur	Non concerné.
Environnement intérieur	Les doublages Polyplac sont destinés à être mis en œuvre dans des locaux intérieurs conformément aux recommandations du fabricant.
Conditions d'utilisation	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit.
Maintenance	Aucune maintenance n'est requise pendant la durée de vie.

Information sur la teneur en carbone biogénique

Composant	Carbone biogénique (kgC/UF)
Produit en sortie d'usine	0,153
Emballages de distribution	0

Étapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Description des frontières du système (x : inclus dans l'analyse de cycle de vie)

Étape de production	Étape de construction		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Transport	Processus de construction-installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	Démolition / déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Élimination	
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Étape de production, A1-A3

Cette étape prend en compte les procédés suivants :

- A1 : la production des matières premières (plaque de plâtre, PSE, colle) et de leurs emballages éventuels ;
- A2 : le transport des matières premières emballées jusqu'aux sites de fabrication ;
- A3 : la fin de vie des emballages des matières premières ;
- A3 : la production et le transport d'électricité moyenne tension française pour la manutention et le collage robotisé de la plaque et de l'isolant (utilisation d'une approche fondée sur la localisation au sens de NF EN 15941) ;
- A3 : l'approvisionnement et le transport complémentaires liés à la production des rebuts de fabrication, ainsi que le traitement des déchets générés par les sites ;
- A3 : la mise à disposition des emballages de distribution.

Les flux suivants ont été omis :

- la production, le transport et la fin de vie des huiles et graisses de lubrification (après vérification du respect des critères de coupure) ;
- le nettoyage des ateliers ;
- le transport des employés ;
- la fabrication, la maintenance et la fin de vie des infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement est supérieure à un an (huile hydraulique).

Étape de construction, A4-A5

Le module A4 est basé sur un scénario impliquant les procédés suivants :

- le transport du produit emballé jusqu'au chantier.

Paramètre	Valeur
Description du scénario	Camions à semi-remorque opérés en longue distance, 35 % de transports dédiés et 65 % de transports par groupage
Type de véhicule considéré	Donnée Ecoinvent >32 tonnes EURO 6, ajustée à l'aide des données logistiques du fabricant et de l'enquête du Comité national routier sur le transport longue distance par camions 44 tonnes en France en 2024
Consommation moyenne de carburant (incluant les trajets à vide)	0,241 L/km, gasoil
Utilisation de la capacité (incluant les trajets à vide)	Coefficient de chargement : 22,5 %
Masse volumique du produit transporté	93,6 kg/m ³
Distance moyenne jusqu'au chantier	221 km

Le module A5 est basé sur un scénario impliquant les procédés suivants :

- la fin de vie des emballages de distribution ;
- la découpe manuelle des panneaux ;
- la production et le transport jusqu'au chantier des chutes de mise en œuvre ;
- le transport jusqu'au centre de traitement et la fin de vie des chutes ;
- la production et le transport jusqu'au chantier des accessoires d'installation (mortier adhésif, bandes à joint, enduit, eau de gâchage pour le mortier et pour l'enduit).

La pose s'effectue par collage contre le mur à l'aide de plots de mortier colle. Les plaques de plâtre sont ensuite jointoyées à l'aide de bandes à joint et d'enduit. Le taux de chute est estimé à 5 %. Ce taux prend en compte les découpes transversales pour le haut du mur et la découpe longitudinale pour la fin du mur.

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires	Accessoires d'installation : <ul style="list-style-type: none"> mortier adhésif : 2,08 kg/UF bandes à joint : 0,0600 kg/UF enduit : 0,330 kg/UF
Utilisation d'eau	Eau de gâchage pour mortier et enduit : 1,39 kg/UF
Déchets de matières sur le site de construction générés par l'installation du produit	Déchets d'emballages : <ul style="list-style-type: none"> cales en PSE : 0,0471 kg/UF film PEBD : 0,0300 kg/UF Chutes : <ul style="list-style-type: none"> plaque : 0,435 kg/UF isolant PSE : 0,0865 kg/UF colle : 0,00503 kg/UF
Matières sortantes résultant du traitement des déchets	Déchets d'emballages : <ul style="list-style-type: none"> cales en PSE : 7 % recyclage, 40 % incinération, 53 % enfouissement film PEBD : 26 % recyclage, 48 % incinération, 26 % enfouissement Chutes : 100 % enfouissement
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	-

Étape d'utilisation, B1-B7

Les doublages Polyplac n'occasionnent pas d'émissions significatives pendant leur utilisation, de plus après finition ils ne sont pas en contact direct avec l'air intérieur. Ils peuvent assurer leurs fonctions sans entretien particulier sur toute leur durée de vie, et ne consomment pas d'énergie ni d'eau pendant leur utilisation.

Étape de fin de vie, C1-C4

Le scénario considéré pour la fin de vie du produit et des accessoires d'installation a été défini en cohérence avec les pratiques actuelles :

- C1 : déconstruction manuelle et collecte en mélange avec d'autres déchets de construction ;
- C2 : transport jusqu'à une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;
- C3 : pas de valorisation considérée ;
- C4 : enfouissement du produit et des accessoires d'installation en ISDND.

Paramètre	Valeur
Description du scénario	100 % enfouissement en ISDND
Hypothèses pour la déconstruction et le transport	Déconstruction C1 : <ul style="list-style-type: none"> • consommation d'énergie : - Transport C2 : <ul style="list-style-type: none"> • distance jusqu'au centre d'enfouissement : 50 km • type de véhicule considéré : donnée Ecoinvent 16-32 tonnes EURO 6, ajustée à une consommation moyenne (incluant les trajets à vide) de 0,220 L/km et un coefficient de chargement de 15,3 %
Processus de collecte des déchets	Produit : <ul style="list-style-type: none"> • collectés séparément : - • collectés avec des déchets de construction mélangés : 10,5 kg/UF Accessoires d'installation : <ul style="list-style-type: none"> • collectés séparément : - • collectés avec des déchets de construction mélangés : 3,86 kg/UF (aucune évaporation considérée pour l'eau de gâchage)
Processus de traitement des déchets	Produit : <ul style="list-style-type: none"> • réutilisés : - • destinés au recyclage : - • destinés à la récupération d'énergie : - • destinés à l'élimination : 100 % Accessoires d'installation : <ul style="list-style-type: none"> • réutilisés : - • destinés au recyclage : - • destinés à la récupération d'énergie : - • destinés à l'élimination : 100 %
Émissions de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel à 100 ans (kgCO ₂ /UF)	0,451

Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, D

Le module D comprend les bénéfices et charges liés :

- aux 26 % de recyclage et aux 48 % d'incinération avec valorisation énergétique du film PEBD ;
- aux 7 % de recyclage et aux 40 % d'incinération avec valorisation énergétique des cales PSE.

Matériau valorisé sortant des frontières du système	Processus de valorisation au-delà des frontières du système	Matériaux et énergie économisés
PEBD (recyclé)	Transport vers recyclage, régénération mécanique	Production de granulés de PEBD vierge : 0,00585 kg
PEBD (valorisé énergétiquement)	Aucun (incinération prise en compte dans le module A5)	Production d'électricité (mix français) : 0,0416 MJ Production de chaleur (mix français) : 0,317 MJ
PSE (recyclé)	Transport vers recyclage, régénération mécanique	Production de granulés de polystyrène expansible vierge : 0,00330 kg
PSE (valorisé énergétiquement)	Aucun (incinération prise en compte dans le module A5)	Production d'électricité (mix français) : 0,0887 MJ Production de chaleur (mix français) : 0,240 MJ

Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

RCP utilisées	NF EN 15804+A2:2019+AC :2021, NF EN 15804/CN:2022 et NF EN 16783:2024
Frontières du système	Les frontières du système ont été fixées en respect des RCP, en particulier concernant les principes de modularité (les processus sont affectés au module dans lequel ils ont lieu) et de pollueur-payeur (les processus de traitement des déchets sont affectés aux processus qui génèrent les déchets).
Règle de coupure	Les règles de coupure énoncées dans les RCP ont été respectées (1 % par processus, 5 % par module, en termes de masse et de consommation d'énergie primaire). Les flux omis sont listés en section « Étapes du cycle de vie ».
Allocations	<p>Les règles d'affectation fixées par la norme NF EN 15804+A2 ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • affectation évitée tant que possible ; • affectation basée sur les propriétés physiques lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible ; • dans tous les autres cas, affectation basée sur des valeurs économiques ; • propriétés inhérentes spécifiques (contenu énergétique et teneur en carbone biogénique notamment) toujours modélisées de manière à refléter les flux physiques, quelle que soit l'affectation choisie pour le processus. <p>Pour rappel, les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « book and claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre du programme INIES.</p> <p>Concernant la présente FDES, la collecte de données réalisée a permis d'éviter l'affectation entre co-produits au niveau des sites de production des doublages.</p>
Représentativité des données utilisées	<p>Les données spécifiques ont été collectées auprès de l'ensemble des sites de production (précisés en rubrique « Sites de production couverts ») et ramenées à la surface produite. Leur représentativité est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • géographique : produits fabriqués par l'ensemble des sites de production et mis en œuvre en France ; • technologique : produit fabriqué tel que décrit en section « Description de l'unité fonctionnelle et du produit » ; • temporelle : fabrication en 2023, sauf pour l'électricité (2025). <p>Les données d'arrière-plan utilisées proviennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la base de données Ecoinvent dans sa version 3.10 publiée en 2023 ("cut-off, allocation by classification") ; • de la modélisation correspondant aux FDES Knauf des isolants Therm et XTherm (publiées en mai 2025), • de FDES Knauf de plaques de plâtre (publiées en juin 2023 et janvier 2026) ; • d'une moyenne de FDES de mortiers disponibles sur la base INIES ; • du guide Elys Conseil/INIES sur la fin de vie des emballages (Elys Conseil, INIES, Guide de bonnes pratiques et établissement de valeurs par défaut pour la fin de vie des emballages dans les FDES – version 1.1, 2025).
Variabilité des résultats	<p>Il s'agit d'une FDES de gamme et multisite. Les impacts déclarés sont ceux du produit de référence précisé en rubrique « Identification du produit déclaré ». Les produits couverts sont précisés en rubrique « Produits couverts ».</p> <p>Un domaine de validité environnementale a été établi, permettant de garantir le non-dépassement de plus de 35 % des résultats déclarés, pour le total cycle de vie et pour les aspects environnementaux témoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement climatique – total ; • utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables ; • déchets non dangereux éliminés. <p>Les produits couverts remplissent l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • produit type : produits conformes à la section « Description de l'unité fonctionnelle et du produit » ; • ayants droits : fabricant spécifié en rubrique « Déclarant » ; • paramètres sensibles : le produit doit appartenir à la liste des produits couverts. <p>La variabilité des résultats pour les indicateurs témoins est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • changement climatique – total : [5,6-14,5] kgCO₂e/UF ; • utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables : [109-438] MJ/UF ; • déchets non dangereux : [15,1-21,9] kg/UF.
Qualité des données spécifiques	<p>L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 86 % des données avec une notation moyenne « très bonne » ; • 14 % des données avec une notation moyenne « bonne » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « moyenne » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « mauvaise » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « très mauvaise ».
Qualité des données génériques	<p>L'évaluation de la qualité des principales données génériques est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 87 % des données avec une notation moyenne « très bonne » ; • 13 % des données avec une notation moyenne « bonne » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « moyenne » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « mauvaise » ; • 0 % des données avec une notation moyenne « très mauvaise ». <p>L'ensemble des données génériques utilisées sont plausibles, complètes et consistantes avec les principes méthodologiques de la norme NF EN 15804+A2.</p>

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Résultats détaillés par module de cycle de vie

Indicateurs (résultats exprimés par UF)	Étapes et modules du cycle de vie														
	Étape de production	Étape de construction			Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			Au-delà des frontières
	A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Processus de construction - installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence															
Changement climatique – total kg de CO ₂ équiv.	7,70 E+00	4,51 E-01	9,00 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,67 E-01	0	1,80 E+00	-6,17 E-02
Changement climatique – combustibles fossiles kg de CO ₂ équiv.	8,24 E+00	4,51 E-01	9,50 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,67 E-01	0	5,82 E-01	-6,10 E-02
Changement climatique – biogénique kg de CO ₂ équiv.	-5,53 E-01	2,41 E-04	-5,10 E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,54 E-04	0	1,22 E+00	-8,00 E-04
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg de CO ₂ équiv.	1,65 E-02	1,60 E-04	1,21 E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,22 E-04	0	1,03 E-04	-1,41 E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone kg de CFC-11 équiv.	6,64 E-08	9,40 E-09	1,89 E-08	0	0	0	0	0	0	0	0	7,29 E-09	0	8,71 E-09	-6,87 E-10
Acidification mole de H ⁺ équiv.	1,92 E-02	1,07 E-03	1,58 E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	7,64 E-04	0	3,95 E-01	-1,48 E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P équiv.	7,26 E-04	3,18 E-05	1,26 E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	2,48 E-05	0	4,77 E-05	-6,11 E-07
Eutrophisation aquatique marine kg de N équiv.	5,15 E-03	2,83 E-04	8,41 E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,86 E-04	0	2,78 E-03	-4,03 E-05
Eutrophisation terrestre mole de N équiv.	5,28 E-02	3,02 E-03	6,96 E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,98 E-03	0	7,68 E-03	-4,43 E-04
Formation d'ozone photochimique kg de COVNM équiv.	8,82 E-02	1,85 E-03	6,66 E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,27 E-03	0	2,71 E-02	-1,64 E-04
Épuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux ² kg de Sb équiv.	1,42 E-05	1,26 E-06	1,91 E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	1,19 E-06	0	1,38 E-06	-6,67 E-08
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles ² MJ, pouvoir calorifique inférieur	2,18 E+02	6,80 E+00	1,80 E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,18 E+00	0	6,46 E+00	-2,14 E+00
Besoin en eau ^{2,3} m ³ de privation équiv. dans le monde	1,57 E+00	4,35 E-02	1,48 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,07 E-02	0	-2,69 E+00	-1,88 E-02

Indicateurs (résultats exprimés par UF)	Étapes et modules du cycle de vie		Étape de production	Étape de construction			Étape d'utilisation					Étape de fin de vie			Au-delà des frontières
	A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Processus de construction-installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels															
Émissions de particules fines Incidence de maladies	1,57 E-07	3,33 E-08	3,28 E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	2,15 E-08	0	3,46 E-07	-2,79 E-09
Rayonnement ionisant, santé humaine ¹ kBq de U235 équiv.	7,19 E-01	8,23 E-03	1,12 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,69 E-03	0	2,82 E-02	-7,55 E-02
Écotoxicité (eaux douces) ² CTUe	9,66 E+01	1,61 E+00	7,63 E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	1,41 E+00	0	6,82 E+00	-2,33 E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes ² CTUh	2,78 E-08	2,90 E-09	3,73 E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,61 E-09	0	2,16 E-09	-9,44 E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes ² CTUh	9,10 E-08	4,04 E-09	2,80 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,11 E-09	0	2,49 E-08	-1,64 E-10
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol ² Sans dimension	9,22 E+01	6,81 E+00	2,39 E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,12 E+00	0	8,84 E+00	-3,86 E-01

1 Exonération de responsabilité 1 – Cette catégorie d'impacts concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

2 Exonération de responsabilité 2 – Les résultats de cet indicateur d'impacts environnementaux doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Indicateurs (résultats exprimés par UF)	Étapes et modules du cycle de vie														
	Étape de production	Étape de construction			Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			Au-delà des frontières
	A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Processus de construction-installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Informations environnementales décrivant l'utilisation des ressources															
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ, pouvoir calorifique inférieur	1,61 E+01	1,08 E-01	2,93 E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	8,88 E-02	0	4,93 E-01	-3,54 E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières MJ, pouvoir calorifique inférieur	5,65 E+00	0	1,37 E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ, pouvoir calorifique inférieur	2,18 E+01	1,08 E-01	4,30 E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	8,88 E-02	0	4,93 E-01	-3,54 E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ, pouvoir calorifique inférieur	2,13 E+02	6,80 E+00	1,82 E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,18 E+00	0	6,46 E+00	-1,90 E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières MJ, pouvoir calorifique inférieur	7,39 E+01	0	2,52 E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ, pouvoir calorifique inférieur	2,87 E+02	6,80 E+00	2,08 E+01	0	0	0	0	0	0	0	0	5,18 E+00	0	6,46 E+00	-1,90 E+00
Utilisation de matière secondaire kg	0	0	9,06 E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7,80 E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ, pouvoir calorifique inférieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ, pouvoir calorifique inférieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce ³ m ³	5,03 E-02	1,01 E-03	5,08 E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	7,15 E-04	0	-6,27 E-02	-6,44 E-04

³ La valeur négative en C4 pour cet indicateur provient de l'approche utilisée par Ecoinvent pour la comptabilisation des flux d'eau sur les sites d'enfouissement.

Indicateurs (résultats exprimés par UF)	Étapes et modules du cycle de vie														
	Étape de production	Étape de construction			Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			Au-delà des frontières
	A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Processus de construction-installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Informations environnementales décrivant les catégories de déchets															
Déchets dangereux éliminés kg	9,42 E-02	6,72 E-03	1,51 E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	5,12 E-03	0	6,86 E-02	-2,63 E-04
Déchets non dangereux éliminés kg	1,26 E+00	5,86 E-01	8,59 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,78 E-01	0	1,47 E+01	-2,22 E-03
Déchets radioactifs éliminés kg	2,05 E-03	1,51 E-06	3,43 E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,25 E-06	0	5,19 E-06	-2,95 E-04
Informations environnementales décrivant les flux sortants															
Composants destinés à la réutilisation kg	0	0	5,30 E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage kg	3,10 E-02	0	1,08 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur – électricité MJ	1,17 E-02	0	1,93 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur – vapeur MJ	2,15 E-01	0	6,02 E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur – gaz MJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Synthèse des résultats pour les sous-totaux A1-A3, A4-A5, B, C, A-C, D

Indicateurs (résultats exprimés par UF)	Étapes et modules du cycle de vie	A1-A3 Étape de production	A4-A5 Étape de construction	B Étape d'utilisation	C Étape de fin de vie	A-C Cycle de vie	Module D
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence							
Changement climatique – total	kg de CO ₂ équiv.	7,70 E+00	1,35 E+00	0	2,17 E+00	1,12 E+01	-6,17 E-02
Changement climatique – combustibles fossiles	kg de CO ₂ équiv.	8,24 E+00	1,40 E+00	0	9,49 E-01	1,06 E+01	-6,10 E-02
Changement climatique – biogénique	kg de CO ₂ équiv.	-5,53 E-01	-5,08 E-02	0	1,22 E+00	6,15 E-01	-8,00 E-04
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg de CO ₂ équiv.	1,65 E-02	1,37 E-03	0	2,25 E-04	1,81 E-02	-1,41 E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg de CFC-11 équiv.	6,64 E-08	2,83 E-08	0	1,60 E-08	1,11 E-07	-6,87 E-10
Acidification	mole de H ⁺ équiv.	1,92 E-02	1,68 E-02	0	3,96 E-01	4,32 E-01	-1,48 E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg de P équiv.	7,26 E-04	1,57 E-04	0	7,26 E-05	9,56 E-04	-6,11 E-07
Eutrophisation aquatique marine	kg de N équiv.	5,15 E-03	1,12 E-03	0	2,96 E-03	9,24 E-03	-4,03 E-05
Eutrophisation terrestre	mole de N équiv.	5,28 E-02	9,98 E-03	0	9,66 E-03	7,24 E-02	-4,43 E-04
Formation d'ozone photochimique	kg de COVNM équiv.	8,82 E-02	8,51 E-03	0	2,83 E-02	1,25 E-01	-1,64 E-04
Épuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux	kg de Sb équiv.	1,42 E-05	3,17 E-06	0	2,57 E-06	1,99 E-05	-6,67 E-08
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles	MJ, PCI	2,18 E+02	2,48 E+01	0	1,16 E+01	2,54 E+02	-2,14 E+00
Besoin en eau	m ³ de privation équiv. dans le monde	1,57 E+00	1,92 E-01	0	-2,66 E+00	-9,02 E-01	-1,88 E-02
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels							
Émissions de particules fines	Incidence de maladies	1,57 E-07	3,61 E-07	0	3,68 E-07	8,85 E-07	-2,79 E-09
Rayonnement ionisant, santé humaine	kBq de U235 équiv.	7,19 E-01	1,20 E-01	0	3,49 E-02	8,74 E-01	-7,55 E-02
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	9,66 E+01	9,24 E+00	0	8,23 E+00	1,14 E+02	-2,33 E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	2,78 E-08	3,73 E-02	0	4,77 E-09	3,73 E-02	-9,44 E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	9,10 E-08	2,80 E-01	0	2,80 E-08	2,80 E-01	-1,64 E-10
Impacts liés à l'occupation des sols/qualité du sol	sans dimension	9,22 E+01	3,07 E+01	0	1,20 E+01	1,35 E+02	-3,86 E-01
Informations environnementales décrivant l'utilisation des ressources							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, PCI	1,61 E+01	3,03 E+00	0	5,82 E-01	1,97 E+01	-3,54 E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ, PCI	5,65 E+00	1,37 E+00	0	0	7,02 E+00	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, PCI	2,18 E+01	4,40 E+00	0	5,82 E-01	2,68 E+01	-3,54 E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ, PCI	2,13 E+02	2,50 E+01	0	1,16 E+01	2,49 E+02	-1,90 E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ, PCI	7,39 E+01	2,52 E+00	0	0	7,64 E+01	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ, PCI	2,87 E+02	2,76 E+01	0	1,16 E+01	3,26 E+02	-1,90 E+00
Utilisation de matière secondaire	kg	0	9,06 E-04	0	0	9,06 E-04	7,80 E-03
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ, PCI	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ, PCI	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce	m ³	5,03 E-02	6,10 E-03	0	-6,20 E-02	-5,62 E-03	-6,44 E-04
Informations environnementales décrivant les catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg	9,42 E-02	2,18 E-02	0	7,37 E-02	1,90 E-01	-2,63 E-04
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,26 E+00	1,44 E+00	0	1,50 E+01	1,77 E+01	-2,22 E-03
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,05 E-03	3,45 E-04	0	6,44 E-06	2,40 E-03	-2,95 E-04
Informations environnementales décrivant les flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg	0	5,30 E-03	0	0	5,30 E-03	0
Matériaux destinés au recyclage	kg	3,10 E-02	1,08 E-01	0	0	1,39 E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0	0	0	0	0	0
Énergie fournie à l'extérieur – électricité	MJ	1,17 E-02	1,93 E-01	0	0	2,05 E-01	0
Énergie fournie à l'extérieur – vapeur	MJ	2,15 E-01	6,02 E-01	0	0	8,17 E-01	0
Énergie fournie à l'extérieur – gaz	MJ	0	0	0	0	0	0

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Émissions dans l'air intérieur

COV et formaldéhyde

Le classement sanitaire du produit est A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (rapport d'essai n° G11260, laboratoire Eurofins, confidentiel, consultable avec accord de confidentialité).



Autres émissions de polluants volatils dans l'air intérieur hors étiquette réglementaire

Non concerné.

Émissions radioactives naturelles

Des mesures de radioactivité effectuées sur des plaques de plâtre par plusieurs laboratoires ont montré un index nettement inférieur à l'index exigé pour satisfaire le critère de dose le plus strict, 0.3 mSv.a^{-1} (sources : « Laboratoires IRES et SCK-CEN, Rapport INTRON R95373 : radioactivité des matériaux de construction courants, 1996 » et « Rapport 112 de la CE, Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials, 1999 »).

Concernant le PSE, aucun essai n'a été réalisé. Son principal composé, le styrène, étant d'origine organique et non minérale, sa radioactivité peut être considérée négligeable par rapport à la radioactivité naturelle de la croûte terrestre.

Fibres

De la fibre de verre peut être incorporée dans la masse du plâtre lors de la fabrication. Il s'agit de fibres de verre à filament continu et en raison de leurs dimensions et au regard des critères de l'Organisation mondiale de la santé, ces fibres ne sont pas respirables et sont classées dans la catégorie des produits non cancérigènes pour l'Homme (groupe 3 du classement du Centre international de recherche sur le cancer).

En raison de sa nature non fibreuse, le polystyrène expansé n'est pas concerné par cette rubrique.

Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

La résistance thermique des doublages Polyplac contribue au confort hygrothermique du bâtiment. Elle a été évaluée conformément aux règles Th-Bat et est présentée pour les différentes références couvertes en annexe de la FDES.

Concernant les isolants, les performances thermiques ont été caractérisées conformément à la norme NF EN 13163 et sont certifiées ACERMI.

Concernant la plaque de plâtre, une résistance thermique forfaitaire $R = 0,05 \text{ m}^2\cdot\text{K}/\text{W}$ a été prise en compte pour l'épaisseur « 13 mm » conformément aux règles Th-Bat Th-U.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les doublages Polyplac Phonik présentent des performances acoustiques particulières, qui participent au confort acoustique du bâtiment.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Les doublages Polyplac ne participent pas directement à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment, qui dépendent essentiellement des revêtements utilisés (peinture, papier peint, etc.). Cependant ils permettent de réaliser des surfaces verticales, horizontales ou inclinées planes sans désaffleureur ni joint apparent, ainsi que des surfaces courbes et des éléments décoratifs (caisson, niche, etc.).

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucun essai olfactif n'a été réalisé. Les doublages Polyplac, de même que les produits associés pour leur mise en œuvre, ne dégagent aucune odeur à sec. Pendant la phase de mise en œuvre, si l'atmosphère est très humide, des odeurs de gypse ou de papier peuvent parfois être ressenties.

Annexe

Le tableau suivant présente la référence produit et la résistance thermique des produits couverts.

Référence	Classe	R (m ² -K/W)			
Polyplac G 0,65 13+20	G	0,65	Polyplac D 3,15 13+100 Hydro H1	D	3,15
Polyplac G 0,65 13+20 Snowboard	G	0,65	Polyplac Phonik D 3,15 13+100 Hydro H1	D	3,15
Polyplac G 0,65 13+20 Haute Dureté	G	0,65	Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Standard	D	3,40
Polyplac G 0,65 13+20 Hydro H1	G	0,65	Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Snowboard	D	3,40
Polyplac G 1,30 13+40	G	1,30	Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Haute Dureté	D	3,40
Polyplac Phonik G 1,30 13+40 Standard	G	1,30	Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Hydro H1	D	3,40
Polyplac G 1,30 13+40 Snowboard	G	1,30	Polyplac C 3,80 13+120	C	3,80
Polyplac Phonik G 1,30 13+40 Snowboard	G	1,30	Polyplac Phonik C 3,80 13+120 Standard	C	3,80
Polyplac G 1,30 13+40 Haute Dureté	G	1,30	Polyplac C 3,80 13+120 Snowboard	C	3,80
Polyplac Phonik G 1,30 13+40 Haute Dureté	G	1,30	Polyplac Phonik C 3,80 13+120 Snowboard	C	3,80
Polyplac G 1,30 13+40 Hydro H1	G	1,30	Polyplac C 3,80 13+120 Haute Dureté	C	3,80
Polyplac Phonik G 1,30 13+40 Hydro H1	G	1,30	Polyplac Phonik C 3,80 13+120 Haute Dureté	C	3,80
Polyplac G 1,90 13+60	G	1,90	Polyplac C 3,80 13+120 Hydro H1	C	3,80
Polyplac Phonik G 1,90 13+60 Standard	G	1,90	Polyplac Phonik C 3,80 13+120 Hydro H1	C	3,80
Polyplac G 1,90 13+60 Snowboard	G	1,90	Polyplac Phonik B 4,10 13+120 Standard	B	4,10
Polyplac Phonik G 1,90 13+60 Snowboard	G	1,90	Polyplac Phonik B 4,10 13+120 Snowboard	B	4,10
Polyplac G 1,90 13+60 Haute Dureté	G	1,90	Polyplac Phonik B 4,10 13+120 Haute Dureté	B	4,10
Polyplac Phonik G 1,90 13+60 Haute Dureté	G	1,90	Polyplac Phonik B 4,10 13+120 Hydro H1	B	4,10
Polyplac G 1,90 13+60 Hydro H1	G	1,90	Polyplac B 4,40 13+140	B	4,40
Polyplac Phonik G 1,90 13+60 Hydro H1	G	1,90	Polyplac Phonik B 4,40 13+140 Standard	B	4,40
Polyplac E 2,55 13+80	E	2,55	Polyplac B 4,40 13+140 Snowboard	B	4,40
Polyplac Phonik E 2,55 13+80 Standard	E	2,55	Polyplac Phonik B 4,40 13+140 Snowboard	B	4,40
Polyplac E 2,55 13+80 Snowboard	E	2,55	Polyplac B 4,40 13+140 Haute Dureté	B	4,40
Polyplac Phonik E 2,55 13+80 Snowboard	E	2,55	Polyplac Phonik B 4,40 13+140 Haute Dureté	B	4,40
Polyplac E 2,55 13+80 Haute Dureté	E	2,55	Polyplac B 4,40 13+140 Hydro H1	B	4,40
Polyplac Phonik E 2,55 13+80 Haute Dureté	E	2,55	Polyplac Phonik B 4,40 13+140 Hydro H1	B	4,40
Polyplac E 2,55 13+80 Hydro H1	E	2,55	Polyplac Phonik A 4,75 13+140 Standard	A	4,75
Polyplac Phonik E 2,55 13+80 Hydro H1	E	2,55	Polyplac Phonik A 4,75 13+140 Snowboard	A	4,75
Polyplac Phonik E 2,75 13+80 Standard	E	2,75	Polyplac Phonik A 4,75 13+140 Haute Dureté	A	4,75
Polyplac Phonik E 2,75 13+80 Snowboard	E	2,75	Polyplac Phonik A 4,75 13+140 Hydro H1	A	4,75
Polyplac Phonik E 2,75 13+80 Haute Dureté	E	2,75	Polyplac AA 5,05 13+160	AA	5,05
Polyplac Phonik E 2,75 13+80 Hydro H1	E	2,75	Polyplac Phonik AA 5,05 13+160 Standard	AA	5,05
Polyplac D 3,15 13+100	D	3,15	Polyplac AA 5,05 13+160 Snowboard	AA	5,05
Polyplac Phonik D 3,15 13+100 Standard	D	3,15	Polyplac Phonik AA 5,05 13+160 Snowboard	AA	5,05
Polyplac D 3,15 13+100 Snowboard	D	3,15	Polyplac AA 5,05 13+160 Haute Dureté	AA	5,05
Polyplac Phonik D 3,15 13+100 Snowboard	D	3,15	Polyplac Phonik AA 5,05 13+160 Haute Dureté	AA	5,05
Polyplac D 3,15 13+100 Haute Dureté	D	3,15	Polyplac AA 5,05 13+160 Hydro H1	AA	5,05
Polyplac Phonik D 3,15 13+100 Haute Dureté	D	3,15	Polyplac Phonik AA 5,05 13+160 Hydro H1	AA	5,05